



RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

10-2023
le lundi 4 octobre 2023
20 h 00

| | |
|----------|--|
| PRÉSENTS | M. Georges R. Savoie M. Philippe Allain Mad. Albertine Savoie M. Denis Doiron M. Eymard Savoie |
| ABSENT | M. Philippe Allain |
| AUTRES | M. Jeannot Doiron, greffier municipal et Directeur général |

1. Ouverture de la réunion

M. le maire procède à l'ouverture de la réunion extraordinaire du conseil à 21h15.

2. Vérification du quorum

M. le maire s'assure que le quorum soit atteint.

3. Adoption de l'ordre du jour

23-5089

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par M. Denis Doiron

Que l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du conseil du 4 octobre 2023 soit adopté avec ajout 5.3 - La réparation de la route et des stationnements sur l'île-aux-foins.

ADOPTÉ

4. Divulgence de conflits d'intérêts.

Aucune déclaration.

5. Considération de l'objet de la réunion

5.1 Recommandation du plan quinquennal 2025-2028.

23-5090

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par Mad. Albertine Savoie

Que le conseil municipal accepte que le document intitulé Plan quinquennal de quatre ans de PRPM de 2025-2028 soit adopté. (Voir annexe 1)

ADOPTÉ

5.2 Semaine de vacances du Directeur général.

23-5091

Proposé par Mad. Albertine Savoie

Appuyé par M. Denis Doiron

Que le conseil municipal accepte de rémunérer l'équivalent de deux semaines de vacances au Directeur général et d'apporter des modifications à la politique des vacances et que les vacances de l'année courante se termine à la fin décembre.

ADOPTÉ

5.3 La réparation de la route et des stationnements sur l'île-aux-foins.

23-5092

Proposé par M. Denis Doiron

Appuyé par Mad. Albertine Savoie

Que le conseil municipal accepte de faire asphalter les trois stationnements sur l'île-aux-foins à condition que la SDR contribue à 50% des coûts des travaux et que le contrat soit offert au plus bas fournisseur soit l'entreprise St-Isidore Asphalte si les travaux peuvent être complétés en 2023.

ADOPTÉ

6. Levée d'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M. Eymard Savoie, propose l'ajournement à 21h24.

Le procès-verbal du 4 octobre 2023 a été révisé et adopté par le conseil municipal le 23 octobre 2023.

Mad. Jessica Robichaud MacKnight,
greffière municipal

M. Georges R. Savoie, Maire